

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Claymore 1-5 Yr Laddered Government Bond ETF
Claymore Global Agriculture ETF
Claymore Neutral Gas Commodity ETF
Claymore Premium Money Market ETF
(parts)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 5 octobre 2007 concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 9 octobre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1166334

Décision n°: 2007-MC-2173

EPCOR Utilities Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 10 octobre 2007 concernant le placement d'un emprunt de 1 000 000 000 \$ en débetures sous forme de billets à moyen terme non garanties.

Le visa prend effet le 10 octobre 2007.

Courtier(s):

BMO Nesbitt Burns Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
 Scotia Capitaux Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.

Numéro de projet Sédar: 1166954

Décision n°: 2007-MC-2191

Fonds fondateurs de revenu et de croissance Mackenzie
(titres de séries A, F, I, O, P, T6 et T8)
Fonds canadien de croissance Mackenzie Universal
Catégorie Mackenzie Universal Canadien de croissance
(titres de catégorie couverte de séries A, F, I et O)
Fonds Focus Mackenzie
Fonds du marché monétaire Mackenzie Sentinelle
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy
Fonds de revenu mensuel Mackenzie Maxxum
(titres de série G)
Fonds mondial de dividendes Mackenzie Cundill

(titres de série P)

Visa du prospectus simplifié provisoire du 5 octobre 2007 concernant le placement de titres de séries A, F, I, O, P, T6 et T8 du Fonds fondateurs de revenu et de croissance Mackenzie, de titres de catégorie couverte de séries A, F, I et O du Fonds canadien de croissance Mackenzie Universal, de titres de catégorie couverte de séries A, F, I et O du fonds Catégorie Mackenzie Universal Canadien de croissance, de titres de série G du Fonds Focus Mackenzie, du Fonds du marché monétaire Mackenzie Sentinelle, du Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy et du Fonds de revenu mensuel Mackenzie Maxxum, et de titres de série P du Fonds mondial de dividendes Mackenzie Cundill.

Le visa prend effet le 9 octobre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1166245

Décision n°: 2007-MC-2185

Gerdau Ameristeel Corporation

Visa du prospectus simplifié provisoire du 12 octobre 2007 concernant le placement de 110 000 000 d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 12 octobre 2007.

Courtier(s):

J.P. Morgan Valeurs Mobilières Canada Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Banc of America Securities Canada Co.
 BMO Nesbitt Burns Inc.

Numéro de projet Sédar: 1167707

Décision n°: 2007-MC-2203

Groupe iWeb inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 10 octobre 2007 concernant le placement d'actions ordinaires.

Le visa prend effet le 10 octobre 2007.

Courtier(s):

Société en commandite GMP Valeurs Mobilières
 Valeurs mobilières Cormark Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.

Numéro de projet Sédar: 1167146

Décision n°: 2007-MC-2190

MINT Income Fund

Visa du prospectus provisoire du 9 octobre 2007 concernant le placement de droits de souscription visant un nombre global de parts.

Le visa prend effet le 10 octobre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1166985

Décision n°: 2007-MC-2192

Ressources Escondoro Ltée

Visa du prospectus provisoire du 9 octobre 2007 concernant le placement d'unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire.

Le visa prend effet le 10 octobre 2007.

Courtier(s):
Corporation Canaccord Capital

Numéro de projet Sédar: 1166829

Décision n°: 2007-MC-2184

Skye Resources Inc.

Visa du prospectus simplifié provisoire du 12 octobre 2007 concernant le placement de 5 400 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 12,10 \$ l'unité.

Le visa prend effet le 15 octobre 2007.

Courtier(s):
Valeurs Mobilières TD Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
UBS valeurs mobilières Canada Inc.
Merrill Lynch Canada Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Corporation Canaccord Capital
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières Orion Inc.
Paradigm Capital Inc.

Décision n°: 2007-MC-2215

Taseko Mines Limited

Visa du prospectus simplifié provisoire du 15 octobre 2007 concernant le placement de 7 115 385 actions ordinaires au prix de 5,20 \$ l'action.

Le visa prend effet le 15 octobre 2007.

Courtier(s):
Raymond James Ltée
Corporation Canaccord Capital
Paradigme Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1168446

Décision n°: 2007-MC-2222

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Artis Real Estate Investment Trust

Visa pour le prospectus simplifié du 11 octobre 2007 de Artis Real Estate Investment Trust concernant le placement de 4 864 500 parts de fiducie au prix de 17,75 \$ la part.

Le visa prend effet le 11 octobre 2007.

Courtier(s):

- Corporation Canaccord Capital
- Marchés mondiaux CIBC Inc.
- BMO Nesbitt Burns Inc.
- Financière Banque Nationale Inc.
- Scotia Capitaux Inc.
- RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- Valeurs Mobilières TD Inc.
- Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- Partenaires Westwind Inc.

Numéro de projet Sédar: 1165022

Décision n°: 2007-MC-2205

Banque de Nouvelle-Écosse (La)

Visa pour le prospectus simplifié du 4 octobre 2007 de La Banque de Nouvelle-Écosse concernant le placement de 13 800 000 actions privilégiées à dividende non cumulatif série 16 au prix de 25,00 \$ l'action.

Le visa prend effet le 4 octobre 2007.

Courtier(s):

- Scotia Capitaux Inc.
- Marchés mondiaux CIBC Inc.
- RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
- BMO Nesbitt Burns Inc.
- Valeurs Mobilières TD Inc.
- Financière Banque Nationale Inc.
- Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
- Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
- Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
- Valeurs Mobilières Banque Laurentienne Inc.

Numéro de projet Sédar: 1162245

Décision n°: 2007-MC-2187

BluMont Augen Limited Partnership 2007-1

Visa pour le prospectus du 11 octobre 2007 de BluMont Augen Limited Partnership 2007-1 concernant le placement de 4 000 000 de parts de société en commandite au prix de 10,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 12 octobre 2007.

Courtier(s):

Scotia Capitaux Inc.
 Marchés mondiaux CIBC Inc.
 Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
 BMO Nesbitt Burns Inc.
 Financière Banque Nationale Inc.
 Valeurs Mobilières TD Inc.
 Corporation Canaccord Capital
 Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
 Raymond James Ltée
 Blackmont Capital Inc.
 Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
 Industrielle Alliance Valeurs Mobilières
 Corporation Recherche Capital
 Wellington West Capital Inc.

Numéro de projet Sédar: 1154605

Décision n°: 2007-MC-2220

Centiva Capital Inc.

Visa pour le prospectus du 5 octobre 2007 de Centiva Capital Inc. (« Centiva ») concernant le placement de 18 726 317 actions ordinaires de Centiva par TriNorth Capital Inc. (« TriNorth ») auprès de ses actionnaires dans le cadre de la restructuration de TriNorth.

Le visa prend effet le 5 octobre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1157298

Décision n°: 2007-MC-2181

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études - Régime d'épargne collectif de 2001
Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études - Régime d'épargne individuel
Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études - Régime d'épargne familial

Visa pour le prospectus du 2 octobre 2007 de :

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études - Régime d'épargne collectif de 2001
 Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études - Régime d'épargne individuel
 Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études - Régime d'épargne familial

concernant le placement de parts.

Le visa prend effet le 4 octobre 2007.

Courtier(s):
Consultants C.S.T. inc.

Numéro de projet Sédar: 1095120, 1095136 et 1095157

Décision n°: 2007-MC-2178

Fonds de revenu Aéroplan

Visa pour le prospectus simplifié du 15 octobre 2007 du Fonds de revenu Aéroplan concernant le placement secondaire de 22 000 000 parts de fiducie à 21,90 \$ la part.

Le visa prend effet le 15 octobre 2007.

Courtier(s):
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Merrill Lynch Canada Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Corporation Canaccord Capital
Raymond James Ltée
Blackmont Capital Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Corporation Recherche Capital

Numéro de projet Sédar: 1166232

Décision n°: 2007-MC-2213

Fonds de revenu Jazz Air

Visa pour le prospectus simplifié du 15 octobre 2007 du Fonds de revenu Jazz Air concernant le placement secondaire de 35 500 000 parts de fiducie au prix de 7,75 \$ la part.

Le visa prend effet le 15 octobre 2007.

Courtier(s):
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
BMO Nesbitt Burns Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Merrill Lynch Canada Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Corporation Canaccord Capital
Raymond James Ltée
Blackmont Capital Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Corporation Recherche Capital

Numéro de projet Sédar: 1166191

Décision n°: 2007-MC-2216

Iteration Energy Ltd.

Visa pour le prospectus simplifié du 10 octobre 2007 de Iteration Energy Ltd. concernant le placement d'un maximum de 5 991 500 reçus de souscription représentant chacun le droit de recevoir une action ordinaire au prix de 4,80 \$ par reçu de souscription.

Le visa prend effet le 10 octobre 2007.

Courtier(s):

Firstenergy Capital Corp.
RBC Dominion Valeurs Mobilières Inc.

Numéro de projet Sédar: 1163329

Décision n°: 2007-MC-2193

Jov Diversified Flow-Through 2007 Limited Partnership

Visa pour le prospectus du 9 octobre 2007 de Jov Diversified Flow-Through 2007 Limited Partnership concernant le placement d'au plus 800 000 parts au prix de 25,00 \$ par part.

Le visa prend effet le 10 octobre 2007.

Courtier(s):

Marchés mondiaux CIBC Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Valeurs Mobilières Berkshire Inc.
Corporation Canaccord Capital
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Wellington West Capital Inc.
Valeurs Mobilières Desjardins Inc.
Valeurs Mobilières HSBC (Canada) Inc.
IPC Securities Corporation
Raymond James Ltée
MGI Valeurs Mobilières Inc.
Partenaires Financiers Richardson Limitée

Numéro de projet Sédar: 1156826

Décision n°: 2007-MC-2196

Portefeuilles First Trust

Visa pour le prospectus simplifié du 5 octobre 2007 concernant le placement de parts de série A et de série F de :

Portefeuille canadien de base ScotiaMcLeodMC

Le visa prend effet le 10 octobre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1145473

Décision n°: 2007-MC-2194

Société en commandite métaux précieux Northern 2007-II

Visa pour le prospectus du 15 octobre 2007 de Société en commandite métaux précieux Northern 2007-II concernant le placement de 15 000 parts de société en commandite au prix de 1 000,00 \$ la part.

Le visa prend effet le 16 octobre 2007.

Courtier(s):
Secutor Capital Management Corporation

Numéro de projet Sédar: 1136663

Décision n°: 2007-MC-2219

Uranium Participation Corporation

Visa pour le prospectus simplifié du 11 octobre 2007 de Uranium Participation Corporation concernant le placement d'un maximum de 5 134 750 actions ordinaires au prix de 11,20 \$ l'action.

Le visa prend effet le 11 octobre 2007.

Courtier(s):
Valeurs mobilières Cormark Inc.
Marchés mondiaux CIBC Inc.
Corporation de Valeurs Mobilières Dundee
Scotia Capitaux Inc.
Valeurs Mobilières TD Inc.
Financière Banque Nationale Inc.
Raymond James Ltée

Numéro de projet Sédar: 1165406

Décision n°: 2007-MC-2204

6.6.1.3 Modifications du prospectus

Fonds AIM Trimark

Visa pour la modification n° 1 du 4 octobre 2007 du prospectus simplifié du 10 août 2007 concernant le placement d'actions des séries A, F et I de :

Catégorie combinée actions mondiales AIM Trimark
Catégorie thématique mondiale AIM (*qui sera renommée Catégorie croissance mondiale AIM*)
de la Catégorie de société AIM Trimark Inc.

Cette modification est faite à la suite du changement de la désignation de la Catégorie thématique mondiale AIM, des modifications des stratégies de placement et des équipes de gestion de portefeuille à compter du 15 octobre 2007.

Le visa prend effet le 10 octobre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1123145

Décision n°: 2007-MC-2189

Fonds du programme Apogée

Visa pour la modification n° 2 du 2 octobre 2007 du prospectus simplifié du 20 décembre 2006 concernant le placement de parts de :

Fonds canadien de valeur à moyenne capitalisation Apogée
Fonds international de valeur à petite et moyenne capitalisation Apogée
Fonds américain d'obligations de base⁺ Apogée

Cette modification est faite à la suite de la nomination de nouveaux conseillers en valeurs.

Le visa prend effet le 9 octobre 2007.

Numéro de projet Sédar: 1018323

Décision n°: 2007-MC-2186

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Citadel Premium Income Fund

Vu l'offre de droits de Citadel Premium Income Fund (l'« émetteur ») visée par la notice d'offre datée du 12 octobre 2007 (la « notice d'offre »);

vu le dépôt par l'émetteur en date du 26 septembre 2007, de l'avis prévu au sous-paragraphe a) du paragraphe 1) de l'article 2.1 (l'« avis ») du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») en date du 5 octobre 2007, relativement à l'opération visée dans un délai de dix jours à compter de la réception de l'avis;

vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement aux 37 873 348 droits de souscription, le tout tel que prévu dans la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 15 octobre 2007.

(s) Louis Auger
 Louis Auger
 Chef du Service du financement des sociétés

Numéro de projet Sédar: 1161716

Décision n°: 2007-MC-2212

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

Le personnel de l'Autorité tient à rappeler qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient de la dispense statutaire prévue aux articles 43 ou 51 de la Loi, tels qu'ils se lisaient avant le 14 septembre 2005, ou des dispenses prévues au Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription («Règlement 45-106»).

Le personnel rappelle également qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements de même que de fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

Veillez prendre note que les informations contenues aux avis déposés en vertu de l'ancien article 46 de la Loi et aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 sont publiées ci-dessous tel que fournies par les émetteurs concernés. Il est de la responsabilité des émetteurs de fournir une information adéquate et l'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Bank of America Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 11 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets de premier rang à 5,45 %, échéant en septembre 2014, pour une valeur globale de 399 632 000 \$..

Date du placement :

Le 17 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 septembre 2007

bcIMC Realty Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 8 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets de série 6, à 5,65 %, pour une valeur globale de 199 320 000 \$.

Dates du placement :

Le 19 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 28 septembre 2007

Blackcomb Minerals Inc.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Le placement a eu lieu également auprès de 22 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 2 779 500 actions ordinaires au prix de 0,50 \$ l'action.
 Dates du placement :
 Le 19 septembre 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 2.5 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 27 septembre 2007

Channel Resources Ltd.

Souscripteur :
 Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.
 Description du placement :
 Placement de 300 000 actions ordinaires au prix de 0,16 \$ l'action.
 Dates du placement :
 Le 24 septembre 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.12 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 28 septembre 2007

Corporation Minière Rocmec Inc.

Souscripteurs :
 Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs hors Québec.
 Description du placement :
 Placement de 1 666 666 unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,18 \$ l'unité. De plus, 33 333 actions ordinaires au prix de 0,18 \$ l'action et de 166 666 options d'achat d'unités le tout émis à titre de rémunération.
 Dates du placement :
 Le 11 septembre 2007
 Dispense(s) invoquée(s)
 2.3 du Règlement 45-106
 Date du dépôt :
 Le 25 septembre 2007

Corporation Minière Rocmec Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 11 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 1 800 000 unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,20 \$ l'unité.

Dates du placement :

Le 20 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 28 septembre 2007

Corporation Minière Rocmec Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 6 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 4 547 777 unités accréditives, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,18 \$ l'unité et de 4 722 300 unités, chacune étant composée de 0,88 action ordinaire accréditive, de 0,12 action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,18 \$ l'unité. De plus, 327 070 actions ordinaires, au prix de 0,18 \$ l'action, 454 777 options d'unités et 236 115 bons de souscription d'actions ordinaires, ont été émis à titre de rémunération.

Dates du placement :

Les 2 et 4 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 octobre 2007

Corporation Prosys Tech

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 7 250 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire catégorie A et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,20 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 28 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 9 octobre 2007

Crédit Suisse International

Souscripteur :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement pour une valeur globale de 1 445 000 \$ en « Global Accelerated Return Equity Securities » échéant le 12 septembre 2011.

Dates du placement :

Le 12 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 25 septembre 2007

Exploration Lounor Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 400 000 actions ordinaires à un prix réputé de 0,185 \$ l'action, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 17 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 26 septembre 2007

General Motors Acceptance Corporation of Canada, Limited

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 15 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de billets pour une valeur globale de 5 525 217,80 \$.

Dates du placement :

Le 17 au 21 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 26 septembre 2007

GENIVAR Limited Partnership

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 536 585 parts échangeables au prix de 20,50 \$ la part.

Date du placement :

Le 13 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 septembre 2007

Hana Mining Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 27 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 8 230 571 unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,35 \$ l'unité. De plus, 228 900 unités au prix de 0,35 \$ et de 552 140 bons de souscription d'actions ordinaires, le tout émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 19 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 septembre 2007

ILOOKabout Holdings Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 26 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 657 341 actions ordinaires au prix de 0,60 \$ l'action.

Date du placement :

Le 24 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 25 septembre 2007

Kalahari Resources Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 49 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 11 200 000 unités accréditatives et de 2 800 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,10 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 13 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.5 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 septembre 2007

Makeover Solutions, Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 2 500 000 actions privilégiées de catégorie A-1, pour une valeur globale de 2 592 750 \$.

Date du placement :

Le 12 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.10 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 21 septembre 2007

Mines de la Vallée de l'Or Ltée

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 3 100 000 actions ordinaires, au prix de 0,33 \$ l'action.

Date du placement :

Le 28 novembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 octobre 2007

Montero Mining and Exploration Ltd.

Souscripteurs:

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès d'un souscripteur hors Québec.

Description du placement :

Placement de 500 000 actions ordinaires, au prix de 0,20 \$ l'action.

Date du placement :

Le 28 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 5 octobre 2007

Nebu Resources Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 18 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 530 000 unités accréditatives, chacune étant composée d'une action ordinaire accréditative et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,15 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 20 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 octobre 2007

New Millennium Capital Corp.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 13 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 1 612 903 actions ordinaires, au prix de 0,62 \$ l'action et de 5 333 333 actions ordinaires accréditatives, au prix de 0,75 \$ l'action. De plus, 416 774 bons de souscription ont été émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 4 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 octobre 2007

OptiSolar Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 21 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 450 000 actions privilégiées, second rang, catégorie A-5, convertible en actions ordinaires, pour une valeur globale de 20 110 275,00 \$ CA.

Date du placement :

Le 30 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 octobre 2007

Ranaz Corporation

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu également auprès de 5 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 927 464 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 1,30 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 1^{er} octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 10 octobre 2007

Real Equity Registered Capital Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 16 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement d'obligations 4,5 %, taux fixe, rachetables, pour une valeur globale de 1 088 000.00 \$.

Date du placement :

Le 5 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 octobre 2007

Real Equity Registered Investments Ltd.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 5 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 16 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 10 880 actions catégorie B, au prix de 0,10 \$ l'action.

Date du placement :

Le 5 octobre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

2.9 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 octobre 2007

Ressources Conway Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 2 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 60 000 actions ordinaires à un prix réputé de 0,17 \$ l'action, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 13 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 septembre 2007

Ressources Dianor Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 4 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 50 000 actions ordinaires à un prix réputé de 0,65 \$ l'action, en contrepartie de terrains miniers.

Date du placement :

Le 20 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.13 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 septembre 2007

Ressources Jourdan inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 18 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 2 070 000 unités, chacune étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,15 \$ l'unité.

Date du placement :

Le 14 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 24 septembre 2007

TriNorth Capital Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 24 souscripteurs au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 475 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 132 021 000 bons de souscription spéciaux, chacun étant composé d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire, au prix de 0,20 \$ CA le bon et de 6 601 050 bons de souscription, émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 30 août 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 11 septembre 2007

USEC Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès de 3 souscripteurs au Québec.

Description du placement :

Placement de 60 000 actions ordinaires, pour une valeur globale de 597 663,36 \$ CA.

Date du placement :

Le 28 septembre 2007

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 5 octobre 2007

Information corrigée

Bulletin 2007-01-26, vol 4, no° 4

Richmond Minerals Inc.

Souscripteurs :

Le placement a eu lieu auprès d'un souscripteur au Québec.

Le placement a eu lieu également auprès de 25 souscripteurs hors Québec.

Description du placement :

Placement de 8 770 000 unités accréditatives, chaque unité étant composée d'une action ordinaire accréditive et d'un bon de souscription d'action ordinaire et 1 000 000 d'unités, chaque unité étant composée d'une action ordinaire et d'un bon de souscription d'action ordinaire le tout au prix de 0,08 \$ l'unité. De plus, 375 000 options d'actions ordinaires émis à titre de rémunération.

Date du placement :

Le 28 décembre 2006

Dispense(s) invoquée(s)

2.3 du Règlement 45-106

Date du dépôt :

Le 8 janvier 2007

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers**Crescent Point Energy Trust**

Vu la demande présentée par Crescent Point Energy Trust (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 septembre 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 11 septembre 2007 (la « dispense temporaire de traduction ») :

1. les états financiers consolidés intermédiaires comparatifs non vérifiés de l'émetteur pour la période de neuf mois terminée le 30 juin 2007;
2. le rapport de gestion de l'émetteur pour les périodes terminées les 30 juin 2007 et 2006;
3. la déclaration d'acquisition d'entreprise datée du 10 août 2007;
4. la circulaire d'information de la direction datée du 14 août 2007 relativement à l'assemblée extraordinaire des actionnaires devant se tenir le 21 septembre 2007;

(collectivement, les « documents visés »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 10 septembre 2007.

Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-1966

New Flyer Industries Inc. et New Flyer Industries Canada ULC

Vu la demande présentée par New Flyer Industries Inc. (« NFI ») et New Flyer Industries Canada ULC (la « société ») (collectivement, les « émetteurs ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 septembre 2007 (la « demande »);

vu la demande présentée conformément à l'*Avis 12-201 relatif au régime d'examen concerté des demandes de dispense* (le « régime d'examen concerté ») en vertu duquel l'autorité principale est la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (l'« autorité principale »);

vu l'article 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V 1.1 (la « Loi »);

vu le *Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue* (le « Règlement 51 102 »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2 ;

vu la demande des émetteurs visant à obtenir une dispense d'inclure les états financiers requis en vertu de la partie 8.4 du Règlement 51-102 dans le cadre d'une déclaration d'acquisition d'entreprise à être déposée sous peu relativement à l'acquisition d'une tranche supplémentaire de la société par NFI (la « dispense demandée »);

vu les représentations faites par les émetteurs.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée.

La présente décision prendra effet à compter de la date du document de décision du régime d'examen concerté émis par l'autorité principale.

Fait à Montréal, le 25 septembre 2007.

Josée Deslauriers
Directrice des marchés des capitaux

Décision n°: 2007-MC-2078

Red Back Mining Inc.

Vu la demande présentée par Red Back Mining Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 12 octobre 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents suivants intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 15 octobre 2007 (la « dispense temporaire de traduction ») :

1. les états financiers consolidés non vérifiés de l'émetteur en date du 30 juin 2007 et pour les périodes de six mois terminées les 30 juin 2006 et 2007, et les notes y afférentes;
2. le rapport de gestion de l'émetteur pour la période de six mois terminée le 30 juin 2007;
3. la déclaration d'acquisition d'entreprise de l'émetteur en date du 5 octobre 2007, y compris les états financiers pro forma de l'émetteur joints à ladite déclaration;
4. la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 3 octobre 2006;

(collectivement, les « documents visés »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents visés soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 12 octobre 2007.

Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-2208

Skye Resources Inc.

Vu la demande présentée par Skye Resources Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 9 octobre 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française de la notice annuelle amendée datée du 11 octobre 2007 pour l'exercice terminé le 31 décembre 2006 (la « notice annuelle ») qui sera intégrée par renvoi au prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 11 octobre 2007 (la « dispense temporaire de traduction ») :

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que la notice annuelle soit traduite en français et soit déposée auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 9 octobre 2007.

Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-2179

Taseko Mines Limited

Vu la demande présentée par Taseko Mines Limited (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 10 octobre 2007 (la « demande »);

vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

vu la demande visant à obtenir une dispense de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi d'établir une version française des documents intégrés par renvoi (les « documents ») dans le prospectus simplifié provisoire (le « prospectus ») que l'émetteur entend déposer le ou vers le 15 octobre 2007 (la « dispense temporaire de traduction »);

vu les représentations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense temporaire de traduction à la condition que les documents soient traduits en français et soient déposés auprès de l'Autorité au plus tard au moment du dépôt du prospectus dans sa forme définitive.

Fait à Montréal, le 15 octobre 2007.

Louis Auger
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2007-MC-2207